



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1

Du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2016/570 en date du 2 Aout 2016 et en application des articles L 153-45 et L153-46 du code de l'urbanisme ;

Le Maire de QUIBERON a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU pour lever la servitude de périmètre d'attente instauré en vertu de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme (ex L123-2) sur le secteur soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP n°13 Tranche 2 (Rue de Kermorvan) et venir préciser ces Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de permettre la réalisation d'un projet de logements locatifs sociaux.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ont été définies par délibération n° 87/2016 en date du 26/09/2016.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie de Quiberon entre le 17 Octobre 2016 et le 17 Novembre 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition du public (<http://www.ville-quiberon.fr>).

Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en Mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Maire de la commune de Quiberon. Deux journées de permanences auront lieu en Mairie les 20 Octobre et 14 Novembre 2016 aux heures habituelles d'ouverture et une réunion d'information se tiendra le 24 Octobre 2016.

Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier mis à disposition du public auprès de Monsieur le Maire de la commune de Quiberon, 7 rue de Verdun, CS 90801, 56178 Quiberon cedex.

A l'issue du délai, le registre sera clos et signé par Le Maire. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil Municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifié, tenant compte des avis émis et des observations du public.

Le Maire, Bernard HILLIET

